

Cocher les cases correspondantes

Nom Prénom



Code APE/NAF

Dirigeant (nom/prénom)

Adresse

Code postal

Commune

☐ Téléphone

Courriel

Justificatif de domicile de moins de 3 mois (au choix : copie de la facture d'eau, gaz, électricité, téléphone ou copie quittance de loyer)
Pièce d'identité (copie de la carte d'identité ou passeport ou permis de conduire)
Photocopie(s) carte(s) grise(s)

Papier à entête commercial avec RCS/SIRET/adresse
Extrait Kbis ou certificat d'identification du répertoire
national des entreprises
Photocopie(s) de la/des carte(s) grise(s) du/des véhicule(s)

Date et signature (cachet pour les professionnels)

Bulletin à retourner complète

des déchetteries

HORAIRES	PÉRIODES	LUNDI	MARDI à VENDREDI	SAMEDI
CHARMEIL du 01/03 à 01/10	ÉTÉ du 01/03 à 31/10	8h / 12h 14h / 18h	8h / 12h 14h / 18h	8h / 12h 14h / 17h
CUSSET du 01/11 à 29/02	HIVER du 01/11 à 29/02	8h30 / 12h 13h30 / 17h	8h30 / 12h 13h30 / 17h	8h30 / 12h 13h30 / 17h
SEUILLET/ ST GERMAIN du 01/03 à 31/10	ÉTÉ du 01/03 à 31/10	Fermée	8h / 12h 14h / 18h	8h / 12h 14h / 17h
ST YORRE du 01/11 à 29/02	HIVER du 01/11 à 29/02	Fermée	8h30 / 12h 13h30 / 17h	8h30 / 12h 13h30 / 17h
Fermées les dimanches et jours fériés				

© 2015 by the author(s). All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system, or transmitted, in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording, or by any information storage or retrieval system, without permission in writing from the publisher.



Pour tout renseignement complémentaire,
contactez le SICTOM Sud-Allier :
04.70.45.51.67



0 800 831 628 N° Vert

DEMANDEZ
votre badge d'accès
obligatoire au 01/01/2018
pour accéder
à ces 4 déchetteries



DÉCHETTERIES

4 déchetteries concernées

Un badge d'accès ?

Les badges d'accès permettent au SICTOM Sud-Allier et à Vichy Communauté de mieux contrôler la provenance des déchets déposés dans ces 4 déchetteries et, dans un deuxième temps, de mieux appréhender les quantités déposées par les différents usagers et de simplifier la facturation des dépôts des professionnels.

A partir du 1^{er} janvier 2018, l'accès aux 4 déchetteries ne sera plus autorisé sans carte d'accès.

1 Pour les particuliers
1 carte/foyer

1 Pour les collectivités
1 carte/véhicule

1 Pour les professionnels
1 carte/véhicule

TARIFS 2018 professionnels

Dépôt de végétaux, gravats, encombrants, incinérables, déchets mélangés, bois et plâtre

Voiture particulière avec ou sans remorque

Fourgon < à 3,5 tonnes de PTAC (demi-tarif applicable)

Fourgon + remorque ou camion plateau

avec ou sans remorque jusqu'à 3,5 tonnes

ou Fourgon rallongé ou surélévé (demi-tarif applicable)

Pour véhicules > à 3,5 tonnes de PTAC,

pesage obligatoire (demi-tarif applicable)

Dépôt de pneus véhicules de tourisme, papier, carton, ferraille, DEEE, huile de vidange et mobilier : GRATUIT

Véhicule chargé utile < 2m³ (remorque simple essieu,

véhicules sans camionnette type Kangoo...)

Véhicule chargé utile > 2m³ (remorque double essieux,

fourgon, camion plateau...)

20€ TTC

10€ TTC

Vous êtes en possession de votre badge :

BADGE D'ACCES

1/ Vous présentez votre badge au portique avant tout déchargement



2/ Le portique enregistre votre provenance et votre catégorie (particulier, professionnel ou collectif)

Les limites

Les dépôts sont limités : **5m³** /semaine/foyer pour les végétaux

Pour les volumes supérieurs à 5m³, merci de prévenir le SICTOM 48h à l'avance

Quelques règles

- Présentez votre badge d'accès à la barrière dès votre arrivée sur le site, avant tout déchargement.
- En cas de difficultés pour trier vos déchets, adressez-vous au gardien qui saura vous orienter.
- Respectez le sens de circulation et stationnez correctement pour éviter de bloquer le passage dans l'enceinte de la déchetterie.
- Déchargez rapidement en respectant les consignes de sécurité (ne pas descendre dans les bennes, les animaux doivent être laissés dans le véhicule et les enfants doivent être tenus par la main).
- Respectez la propreté du site.
- Respectez le gardien et ses consignes : il est présent sur le site pour vous conseiller et vous orienter. Il est formé et connaît les contraintes de valorisation pour chaque benne de matériaux.
- En respectant ces prescriptions, vous permettez aux déchets triés d'être traités dans le respect de l'environnement.

Propriété

et durée de validité du badge

Le badge reste la propriété exclusive de la collectivité qui vous l'a délivré (SICTOM Sud-Allier ou Vichy Communauté), il est délivré pour une durée illimitée. Cependant, le SICTOM Sud-Allier et Vichy Communauté se réservent le droit de suspendre la validité de la carte en cas de :
 * non-respect du règlement
 * dépôt sauvage ou incivilité sur les déchetteries
 * non-utilisation pendant une période de 2 ans
 * non-paiement des factures (pour les professionnels)

Comment l'obtenir ?

Remplissez et renvoyez le bulletin d'adhésion au verso au SICTOM Sud-Allier, accompagné des documents à fournir. Votre badge d'accès vous sera envoyé par voie postale.

Vous pouvez également demander votre badge via le portail :

«acces-dechetterie-sictom.horonet.com».

Chaque usager peut faire sa demande de badge via ce portail en scannant les documents à fournir selon sa catégorie d'utilisateur (particuliers, professionnels, collectivités). L'inscription sera validée par le SICTOM Sud-Allier et un compte usager sera créé. Votre badge vous sera adressé par courrier.

Déménagement, perte, vol ... ?

Tout changement doit être signalé à la collectivité dont vous dépendez dans les meilleurs délais. Nous nous chargerons de modifier les paramètres ou de rééditer un badge.

En cas de perte ou de demande de badge

supplémentaire pour commodité, la réédition d'un badge d'accès sera facturée 10€